

( 4 )

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1<sup>o</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>o</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>o</sup>. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je suis payé par enfans des particuliers par chacun de leurs enfans tenu de fréquenter l'école, un quartier de blé et un florin. Deux Chars de bois que la Commune me donne pour mon chauffage & deux Chars de fassines pour échauffer la chambre. Je retire de la Commune 15 florins de Salaire, et 3 gr. de blé et douze Soillées de braises pour la chambre.

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>e</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>e</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque hameau du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3<sup>e</sup>. Chigny qui est une petite Commune, avec un hameau appelé la Motte, un autre appelé la Montée, et un Moulin appelé le Moulin de la Margette, tous les trois dépendant de la Commune de Chigny, et étant du ressort de l'école de Wufflens.

a. Chigny, est éloigné environ 10 à 12 Minutes, le premier hameau environ 15, le second, environ 16 à 18, & le Moulin environ 15.

b. 1<sup>e</sup> de Wufflens, 47 de Chigny 20, le premier hameau environ 15, le second 15, le Moulin, un.

163

N. 82

Wufflens le Chatel

et C'est un village.

C'est une Commune proprement.

Paroisse de Wufflens.

Agence de Wufflens.

District de Morges.

Canton du Jura.

Le Village est en pente vers le sud, mais il n'y a qu'une maison qui est quatr'heures de distance.

( 2 )  
4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

4°. R. Il y a 1 1/2 lieue entre l'école de Wufflens et le Centre.

a. Leurs noms.

a. R. Margat, Polochonaz, Denens, Bussy, Vaux et Monnaz.

b. Leurs distances réciproques.

b. R. De Wufflens à Margat, environ une heure, Polochonaz environ 45 Minutes, Denens environ 30, Bussy, environ 30, Vaux environ 20, & Monnaz environ 15.

### I L

#### INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5°. R. Le matin, la lecture dans l'ancien Testament, Garçons & filles de la 1<sup>re</sup> Classe, l'écriture, recitation des versets dans le Nouveau Testament, les principes d'écriture & de lecture dans l'Alphabet, ensuite à appeler, à lire à prier Dieu, toute l'école ensemble.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6°. R. On la tient toute l'année excepté trois semaines, congé pendant les vacances des Migrations & 15 jours pour les Vendanges; la durée est d'environ 4 heures le matin & trois le soir en hiver, ou suivant le nombre des Enfants.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7°. R. Le Catéchisme Ottaviano, dit le petit, et un Recueil de passages de l'Écriture Sainte.

8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

8°. R. Ils sont sur un livre qui reste entre les mains du Secrétaire de la Commune, & ils sont observés aussi exactement que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour?

9°. R. Comme il a été noté dans le 6<sup>e</sup> Article.

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

10°. R. Ils sont classés comme il a été noté dans le 5<sup>e</sup> Article.

### III.

#### RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a. R. Son ancien régime ils étaient établis par le Seigneur du lieu, quand & moi j'ai été établi sous l'appellation de Pater du lieu, ou la Commune a eu le plus d'influence.

b. D'où est-il?

b. R. Il est établi à la ferme de la ferme de l'Orléans, District d'Echallens.

c. Son nom

c. R. Charles, a été baptisé, Jean, Charles, David.

d. Suite de la réponse de l'article 5. Dans l'école du soir, la lecture dans le Nouveau Testament à ceux de la 1<sup>re</sup> Classe, ceux de la 2<sup>e</sup> suivent la leçon du matin, de même que les jeunes, des leçons d'écriture comme le matin, ensuite des leçons d'arithmétique, de géométrie & de Musique, si le temps le permet ou le fait prier.

e. R. On la fait réciter <sup>deux</sup> fois par semaine, d'abord l'antique & matin

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

### I V.

#### RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

e. R. La Commune de Wufflens.

1642

d. R. âge de 30 Ans.

e. R. La famille est Clavel, ayant trois Enfants

f. R. Il y a environ huit ans.

g. R. Il a été à Brotigny, proche Morrens, district d'Echallens, où il a vécu 7 Ans instituteur.

h. R. à Lucerne.

12°. R. Il y a à l'école 30 enfants, comme il a été noté, voyez page 1. N° 3. Lettre b où il est noté bien clairement.

a. R. Il y a 36 garçons & 42 filles.

b. R. environ la moitié.

13°. R. Il n'y a aucun fonds, sinon un peu d'argent pour plantation & jardin, que la Commune de Wufflens donne.

b. R. O.

c. R. Des Pères qui ont des Enfants, entière de la Commune et des paroisses.

d. R. N'y ayant point de bien d'église, il n'y a point de bien d'école.

14°. R. Non, mais les Pères payent un quartieron de maïs, et neuf baquets d'argent par enfant au bout d'une année.

a. R. Le bâtiment est très bon, il aurait besoin de quelque réparation.

b. R. Il n'y a qu'une petite petite maison pour le nombre des Enfants.

c. O.

d. R. La Commune de Wufflens.

( 4 )

- 16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organ duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

14770

( 5 )

16<sup>e</sup>. L'instituteur reçoit pour sa pension Soixante quartiers de blé, Vingt deux petits en Argent, payable par les Pères qui ont des Enfants jusqu'à l'âge de quatre, sur lesquels les Soixante quartiers meslent, sont repartis un quartier de blé et six bat d'apoint, et trois bat pour javel de l'Institution pas enfant, jusqu'au nombre de Soixante, bien compris, que la bourse de pauvreté & la Commune doivent suppléer pour ceux qui ne sont plus en état de payer.

Dès lors, reçoit Soixante bat pour du bœuf et trente pour un cheval.

Dès lors trente florins de la bourse des pauvres de Chigny.

Charles Clavel Régent

( 6 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Apples  
1653

N. B.  
A mon avis

Apples.

Village.

MOTOURATZI

Commune.

Paroisse et Agence d'Apples.

Morges

Ferman

Les Cembres, le Rio, le Bois de Bussy

le bois de Wiffens, les Bougeries, le Rio et de la Phaus, et les Moulins d'Apples ne Ce sont des fermes ou Maisons isolées.

L'éloignement est de dix minutes env. à trente minutes la plus éloignée.

Dans trois des dites Maisons distantes de dix à quinze minutes, il y a huit Enfants qui vont à l'Ecole; & dans les Bougeries, il y a deux enfants Allemands que le Pasteur a indiqués au Pasteur Allemand d'Aubonne.